



AVIS DU MAIRE

-
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Art. L2121.10 du code Général des Collectivités Territoriales

-
Le conseil municipal se réunira en mairie,
Vendredi 4 avril 2014 à 20h30
Affiché le mardi 1^{er} avril 2014

-
ORDRE DU JOUR
Séance ordinaire

1. Indemnités du Maire et des Adjointes
2. Délégation de pouvoirs au Maire
3. Désignation de la commission d'appel d'offres
4. Désignation de la commission des délégations de services publics
5. Représentation de la commune dans les organismes extérieurs
6. Constitution des commissions municipales
7. Enfance-Jeunesse : activités ados 2^{ème} trimestre

Le Maire,

Jeanine PERRUCHET,